



## Commune de LASSON

## Section AB

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastre	Périmètre
AB	1	GRANDE RUE	10	M PARTIGOT GEORGES, époux PROTAT GERMAINE, Né le 26/12/1925 à LASSON(89) 1 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 33a 46ca	Rapproché 0ha 35a 46ca
AB	2	LE VILLAGE NORD	9	M DUBOST FREDERIC, ALAIN, Né le 09/03/1960 à AUXERRE(89) 6 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 20a 77ca	Rapproché 0ha 20a 77ca
AB	139	LE VILLAGE NORD	11	Ind : Mme GUILLEMINOT MIREILLE, EVA, épouse HUGOT WILLIAM, Née le 10/10/1952 à MIGENNES(89) 15 GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M HUGOT WILLIAM, JACKY, époux GUILLEMINOT MIREILLE, Né le 06/02/1948 à LASSON(89) 15 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 29a 10ca	Rapproché 0ha 29a 10ca
AB	140	LE VILLAGE NORD	8	COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 218902195 MAIRIE - 89570 LASSON	0ha 02a 70ca	Immédiat 0ha 02a 70ca
AB	141	LE VILLAGE NORD	15	Ind : M KOTOUJANSKY ALAIN, EDOUARD, Né le 30/01/1955 à NEUILLY-SUR-SEINE(92) 40 RUE PERGOLESE - 75016 PARIS 16EME  Ind : M KOTOUJANSKY JACQUES, époux HINCKER GEORGETTE, Né le 08/02/1953 à BOULOGNE-BILLANCOURT(92) 10 RUE SEBASTIEN ERARD - 67100 STRASBOURG	0ha 22a 38ca	Rapproché 0ha 22a 38ca
AB	142	LE VILLAGE NORD	15	Ind : M KOTOUJANSKY ALAIN, EDOUARD, Né le 30/01/1955 à NEUILLY-SUR-SEINE(92) 40 RUE PERGOLESE - 75016 PARIS 16EME  Ind : M KOTOUJANSKY JACQUES, époux HINCKER GEORGETTE, Né le 08/02/1953 à BOULOGNE-BILLANCOURT(92) 10 RUE SEBASTIEN ERARD - 67100 STRASBOURG	0ha 15a 05ca	Rapproché 0ha 05a 85ca
AB	143	LE VILLAGE NORD	15	Ind : M KOTOUJANSKY ALAIN, EDOUARD, Né le 30/01/1955 à NEUILLY-SUR-SEINE(92) 40 RUE PERGOLESE - 75016 PARIS 16EME  Ind : M KOTOUJANSKY JACQUES, époux HINCKER GEORGETTE, Né le 08/02/1953 à BOULOGNE-BILLANCOURT(92) 10 RUE SEBASTIEN ERARD - 67100 STRASBOURG	0ha 19a 60ca	Rapproché 0ha 08a 09ca
AB	173	LE VILLAGE NORD	8	COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 218902195 MAIRIE - 89570 LASSON	0ha 00a 58ca	Rapproché 0ha 00a 58ca
AB	225	GRANDE RUE	12	Ind : Mme BOUCHERAT DOMINIQUE, BERNADETTE LOUISE, épouse JOUBERT BENOIT, Née le 28/05/1957 à LASSON(89) 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M JOUBERT BENOIT, époux BOUCHERAT DOMINIQUE, Né le 21/08/1957 à BEUGNON(89) 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 10a 57ca	Rapproché 0ha 10a 57ca
AB	226	GRANDE RUE	13	EARL LA FRINGALE N° SIREN : 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 05a 31ca	Rapproché 0ha 05a 31ca
AB	227	GRANDE RUE	13	EARL LA FRINGALE N° SIREN : 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 01a 32ca	Rapproché 0ha 01a 32ca
AB	230	LE VILLAGE NORD	11	Ind : Mme GUILLEMINOT MIREILLE, EVA, épouse HUGOT WILLIAM, Née le 10/10/1952 à MIGENNES(89) 15 GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M HUGOT WILLIAM, JACKY, époux GUILLEMINOT MIREILLE, Né le 06/02/1948 à LASSON(89) 15 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 17a 10ca	Rapproché 0ha 17a 10ca
AB	231	LE VILLAGE NORD	13	EARL LA FRINGALE N° SIREN : 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 20a 44ca	Rapproché 0ha 20a 44ca
AB	232	LE VILLAGE NORD	12	Ind : Mme BOUCHERAT DOMINIQUE, BERNADETTE LOUISE, épouse JOUBERT BENOIT, Née le 28/05/1957 à LASSON(89) 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M JOUBERT BENOIT, époux BOUCHERAT DOMINIQUE, Né le 21/08/1957 à BEUGNON(89) 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 23a 36ca	Rapproché 0ha 23a 36ca

## Commune de LASSON

## Section ZL

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastre	Périmètre
ZL	6	SOUS PERTHES	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 27a 70ca	Rapproché 0ha 27a 70ca
ZL	7	SOUS PERTHES	19	Mme FAJOT MARIE-NOELLE, JEANNE LUCIENNE, épouse MICHAUT JACQUES, Née le 24/03/1958 à TROYES(10) 4 RUE DE LA MASURE - 10130 VILLENEUVE AU CHEMIN	12ha 71a 60ca	Rapproché 12ha 71a 60ca
ZL	8	SOUS PERTHES	20	M MICHAUT JEROME, CHRISTOPHE BENOIT, Né le 06/08/1973 à TONNERRE(89) 6 RUE DE JARDELET - 10130 COURTAULT	0ha 20a 50ca	Rapproché 0ha 20a 50ca
ZL	9	SOUS PERTHES	21	Ind : Mme MICHAUT ANNE, BERNADETTE, épouse MOREAU DANIEL, Née le 03/07/1939 à COURTAULT(10) 46B GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M MOREAU DANIEL, MAURICE, époux MICHAUT ANNE, Né le 03/03/1936 à LASSON(89) 46B GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 55a 10ca	Rapproché 0ha 55a 10ca
ZL	10	SOUS PERTHES	22	M MOREAU DANIEL, MAURICE, époux MICHAUT ANNE, Né le 03/03/1936 à LASSON(89) 46B GRANDE RUE - 89570 LASSON	7ha 66a 50ca	Rapproché 7ha 66a 50ca
ZL	11	SOUS PERTHES	23	Mme BAILLET-LANCLUME ANNE, HELENE, épouse BOUCLE ROGER, Née le 20/04/1924 à LASSON(89) INDIVISION M BOUCLE PASCAL 6 RUE VIALA - 75015 PARIS	10ha 87a 30ca	Rapproché 10ha 87a 30ca
ZL	12	SOUS PERTHES	24	M TRIBAUDEAU ANDRE, MARTUS ROZE, époux MORET YVONNE, Né le 19/09/1941 à LASSON(89) 49 GRANDE RUE - 89570 LASSON	8ha 56a 70ca	Rapproché 8ha 56a 70ca
ZL	13	SOUS PERTHES	25	M MALAISE ANDRE, ELISEE, époux CROISEY SIMONE, Né le 20/12/1935 à LASSON(89) 33 RUE VICTOR LESACHE - 10000 TROYES	7ha 61a 00ca	Rapproché 7ha 61a 00ca
ZL	14	SOUS PERTHES	26	Mme MALAISE LOUISE, ALPHONSINE, épouse ROYER, Née le 16/02/1929 à LASSON(89) LIMANT 46 RUE SAINTE CATHERINE - 89570 TURNY	7ha 52a 00ca	Rapproché 7ha 52a 00ca
ZL	15	SOUS PERTHES	27	M MICHAUT PIERRE, ALAIN, époux LAURE JACQUELINE, Né le 07/02/1933 à TURNY(89) 4 RUE AUGUSTE BLANQUI - 94250 GENTILLY	5ha 69a 00ca	Rapproché 5ha 69a 00ca
ZL	16	SOUS PERTHES	28	M JOUBERT PIERRE, époux GUESNEY, Né le 29/06/1926 à NEUVY SAUTOUR (89) 7 ROUTE DE TROYES - 89570 NEUVY SAUTOUR	2ha 24a 00ca	Rapproché 2ha 24a 00ca
ZL	17	SOUS PERTHES	12	Ind : Mme BOUCHERAT DOMINIQUE, BERNADETTE LOUISE, épouse JOUBERT BENOIT, Née le 28/05/1957 à LASSON(89) 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M JOUBERT BENOIT, époux BOUCHERAT DOMINIQUE, Né le 21/08/1957 à BEUGNON(89) 8 GRANDE RUE - 89570 LASSON	1ha 12a 00ca	Rapproché 1ha 12a 00ca
ZL	18	SOUS PERTHES	29	Nu-P : Mme BOUCHERAT DOMINIQUE, BERNADETTE LOUISE, épouse JOUBERT BENOIT, Née le 28/05/1957 à LASSON(89) 8 GRAND RUIF - 89570 LASSON  Usu : M BOUCHERAT HENRI, CHARLEMAGNE RENE, époux BERLUGUET ODETTE, Né le 24/12/1926 à COURTAULT(10) 39 GRANDE RUE - 89570 LASSON	1ha 69a 00ca	Rapproché 1ha 69a 00ca
ZL	19	SOUS PERTHES	30	Mlle CROISEY BERNADETTE, GERMAINE, Née le 10/06/1939 à LASSON(89) 1 RUE DU PETIT COURSAN - 89570 LASSON	7ha 89a 60ca	Rapproché 7ha 89a 60ca
ZL	20	SOUS PERTHES	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 43a 40ca	Rapproché 0ha 43a 40ca
ZL	21	SOUS PERTHES	31	M DARLEY EUGENE, HECTOR, Né le à NEUVY SAUTOUR(89) - 89570 NEUVY SAUTOUR	0ha 02a 50ca	Rapproché 0ha 02a 50ca
ZL	22	SOUS PERTHES	32	M VALLET CHARLES, Né le à - 89570 NEUVY SAUTOUR	0ha 00a 60ca	Rapproché 0ha 00a 60ca
ZL	23	SOUS PERTHES	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 57a 70ca	Rapproché 0ha 57a 70ca
ZL	24	SOUS PERTHES	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	1ha 77a 90ca	Rapproché 1ha 77a 90ca

2/5

ZL	25	SOUS PERTHES	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 44a 70ca	Rapproché 0ha 44a 70ca
ZL	26	LES CHEMINAT	33	M HUGOT DOMINIQUE, ABEL NICOLAS, époux LEFEBVRE CARINE, Né le 20/08/1962 à AUXERRE(89) 46 RUE JANSON - 89570 SORMERY	8ha 70a 00ca	Rapproché 8ha 70a 00ca
ZL	27	LES CHEMINAT	34	Mme HUGOT NICOLE, JEANNETTE, épouse NIE PIERRE, Née le 09/04/1946 à LASSON(89) 3 RUE NICOLAS CHAMPENOIS - 10130 ERVY LE CHATEL	4ha 81a 90ca	Rapproché 4ha 81a 90ca
ZL	28	LES CHEMINAT	35	NU-P Ind : Mme HUGOT ALEXANDRINE, NELLY MARTHE, épouse LAMOUREUX CHRISTOPHE, Née le 23/09/1973 à TONNERRE(89) 1 RUE PRINCIPALE - 2190 NEUFCHATEL SUR AISNE  NU-P Ind : Mme HUGOT VIRGINIE, ANGELINE, épouse REAUX FRANZ, Née le 13/08/1972 à TONNERRE(89) 9 RUE VAUDAN - 76730 AVREMESNIL  USU : M HUGOT WILLIAM, JACKY, époux GUILLEMINOT MIREILLE, Né le 06/02/1948 à LASSON(89) 15 GRANDE RUE - 89570 LASSON	5ha 40a 00ca	Rapproché 5ha 40a 00ca
ZL	29	LES CHEMINAT	36	M HUGOT WILLIAM, JACKY, époux GUILLEMINOT MIREILLE, Né le 06/02/1948 à LASSON(89) 15 GRANDE RUE - 89570 LASSON	6ha 68a 00ca	Rapproché 6ha 68a 00ca
ZL	30	LES CHEMINAT	37	M GAUTHIER DANIEL, GEORGES MAURICE, époux PRESTAT FRANCOISE, Né le 23/05/1946 à ERVY LE CHATEL(10) 38 RUE MONTVINEY - 91310 LINAS	13ha 96a 00ca	Rapproché 13ha 96a 00ca
ZL	31	LES CHEMINAT	38	M TRIBOULEY GERMAIN, MAURICE, époux HERY ANNETTE, Né le 26/04/1931 à LASSON(89) 30 GRANDE RUE - 89570 LASSON	12ha 59a 60ca	Rapproché 12ha 59a 60ca

## Commune de LASSON

## Section ZM

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastreale	Périmètre
ZM	1	LES GRILLES	16	Ind : Mme MORET YVONNE, PAULETTE, épouse TRIBAUDEAU ANDRE, Née le 05/01/1942 à NEUVY SAUTOUR(89) 49 GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M TRIBAUDEAU ANDRE, MARIUS ROZE, époux MORET YVONNE, Né le 19/09/1941 à LASSON(89) 49 GRANDE RUE - 89570 LASSON	10ha 66a 70ca	Rapproché 1ha 10a 22ca
ZM	2	LES GRILLES	4	AFA DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 32a 30ca	Rapproché 0ha 32a 30ca
ZM	3	LES GRILLES	17	Nu-P : M BAILLET PATRICE, ANTONIN, époux GAUTHIER MARIE-JOSE, Né le 25/01/1960 à TROYES(10) 12 RUE DES ALLOIS - 10130 CHESSY LES PRES  Usu : Mme MICHON MONIQUE, MATHILDE JEANNE, épouse BAILLET ROGER, Née le 30/04/1926 à DAVREY(10) 47 GRANDE RUE - 89570 LASSON	9ha 38a 60ca	Rapproché 2ha 60a 47ca
ZM	4	LES GRILLES	17	Nu-P : M BAILLET PATRICE, ANTONIN, époux GAUTHIER MARIE-JOSE, Né le 25/01/1960 à TROYES(10) 12 RUE DES ALLOIS - 10130 CHESSY LES PRES  Usu : Mme MICHON MONIQUE, MATHILDE JEANNE, épouse BAILLET ROGER, Née le 30/04/1926 à DAVREY(10) 47 GRANDE RUE - 89570 LASSON	1ha 80a 90ca	Rapproché 0ha 69a 89ca
ZM	5	LES GRILLES	18	Ind : M BAILLET PATRICE, ANTONIN, époux GAUTHIER MARIE-JOSE, Né le 25/01/1960 à TROYES(10) 12 RUE DES ALLOIS - 10130 CHESSY LES PRES  Ind : Mme GAUTHIER MARIE-JOSEE, ANDREE ELIETTE, épouse BAILLET PATRICE, Née le 11/09/1961 à TROYES(10) 12 RUE DES ALLOIS - 10130 CHESSY LES PRES	2ha 80a 80ca	Rapproché 1ha 70a 17ca
ZM	6	LES GRILLES	18	Ind : M BAILLET PATRICE, ANTONIN, époux GAUTHIER MARIE-JOSE, Né le 25/01/1960 à TROYES(10) 12 RUE DES ALLOIS - 10130 CHESSY LES PRES  Ind : Mme GAUTHIER MARIE-JOSEE, ANDREE ELIETTE, épouse BAILLET PATRICE, Née le 11/09/1961 à TROYES(10) 12 RUE DES ALLOIS - 10130 CHESSY LES PRES	2ha 36a 60ca	Rapproché 1ha 21a 76ca
ZM	46	LE CHAPEAU BOURGEOIS	10	M PARIGOT GEORGES, époux PROTAT GERMAINE, Né le 26/12/1926 à LASSON(89) 1 GRANDE RUE - 89570 LASSON	1ha 84a 85ca	Rapproché 1ha 84a 85ca
ZM	47	LE CHAPEAU BOURGEOIS	8	COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 218902195 MAIRIE - 89570 LASSON	0ha 01a 25ca	Rapproché 0ha 01a 25ca
ZM	48	LE CHAPEAU BOURGEOIS	8	COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 218902195 MAIRIE - 89570 LASSON	0ha 01a 00ca	Rapproché 0ha 01a 00ca
ZM	72	LE CHAPEAU BOURGEOIS	10	M PARIGOT GEORGES, époux PROTAT GERMAINE, Né le 26/12/1926 à LASSON(89) 1 GRANDE RUE - 89570 LASSON	1ha 81a 00ca	Rapproché 1ha 81a 00ca

## Commune de LASSON

## Section ZO

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastreale	Périmètre
ZO	1	LES PERRIERES	1	M MIGNON CAMILLE, GEORGES, Né le 08/03/1926 à LASSON(89) 1 ROUTE NATIONALE 77 - 89570 LASSON	1ha 24a 70ca	Rapproché 1ha 24a 70ca
ZO	2	LES PERRIERES	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 04a 00ca	Rapproché 0ha 04a 00ca
ZO	3	LES PERRIERES	8	COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 218902195 MAIRIE - 89570 LASSON	0ha 79a 10ca	Rapproché 0ha 79a 10ca
ZO	4	LE PARC NORD	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 09a 70ca	Rapproché 0ha 09a 70ca
ZO	5	LE PARC NORD	8	COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 218902195 MAIRIE - 89570 LASSON	3ha 58a 80ca	Rapproché 3ha 58a 80ca
ZO	45	LA NOUE	1	M MIGNON CAMILLE, GEORGES, Né le 08/03/1926 à LASSON(89) 1 ROUTE NATIONALE 77 - 89570 LASSON	4ha 91a 20ca	Rapproché 0ha 11a 54ca
ZO	46	LA NOUE	2	Usu : Mme HUBLOE URSULE, MARIE FRANCOISE, épouse RABIAT PAUL, Née le 03/11/1932 à BELGIQUE 4 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - 89300 JOIGNY  Nu-P : M RABIAT JEAN-LOUIS, FRANCOIS, époux DEBEAUT MARVYVONNE, Né le 25/11/1957 à MIGENNES(89) ROUSSEMEAU	2ha 51a 30ca	Rapproché 0ha 14a 61ca
ZO	47	LA NOUE	3	Usu : Mme HUBLOE URSULE, MARIE FRANCOISE, épouse RABIAT PAUL, Née le 03/11/1932 à BELGIQUE 4 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - 89300 JOIGNY  Nu-P : Mme RABIAT COLETTE, CATHERINE BLANCHE, épouse VIGNOL JEAN, Née le 15/11/1962 à MIGENNES(89) APPT 4 41 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 94320 THIAIS	10ha 33a 10ca	Rapproché 1ha 14a 34ca
ZO	48	LA NOUE	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 29a 00ca	Rapproché 0ha 29a 00ca
ZO	49	LA NOUE	5	Ind : Mme GALLE ANGELIQUE, BERNADETTE, épouse RABIAT MICHEL, Née le 10/01/1974 à TONNERRE(89) 43 GRANDE RUE - 89570 LASSON  Ind : M RABIAT MICHEL, JEAN-MARIE, époux GALLE ANGELIQUE, Né le 06/01/1968 à MIGENNES(89) 43 GRANDE RUE - 89570 LASSON	17ha 45a 50ca	Rapproché 3ha 00a 56ca
ZO	56	LA NOUE	6	Usu : Mme HUBLOE URSULE, MARIE FRANCOISE, épouse RABIAT PAUL, Née le 03/11/1932 à BELGIQUE 4 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - 89300 JOIGNY  Nu-P : M RABIAT MICHEL, JEAN-MARIE, époux GALLE ANGELIQUE, Né le 06/01/1968 à MIGENNES(89) 43 GRANDE RUE - 89570 LASSON	1ha 88a 70ca	Rapproché 0ha 98a 66ca
ZO	57	LA NOUE	7	M RABIAT MICHEL, JEAN-MARIE, époux GALLE ANGELIQUE, Né le 06/01/1968 à MIGENNES(89) 43 GRANDE RUE - 89570 LASSON	0ha 60a 70ca	Rapproché 0ha 39a 84ca
ZO	58	LA NOUE	4	AFR DE LA COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 778670463 MAIRIE DE LASSON - 89570 LASSON	0ha 31a 50ca	Rapproché 0ha 12a 84ca
ZO	59	LES PERRIERES	1	M MIGNON CAMILLE, GEORGES, Né le 08/03/1926 à LASSON(89) 1 ROUTE NATIONALE 77 - 89570 LASSON	0ha 13a 59ca	Rapproché 0ha 13a 59ca
ZO	60	LES PERRIERES	1	M MIGNON CAMILLE, GEORGES, Né le 08/03/1926 à LASSON(89) 1 ROUTE NATIONALE 77 - 89570 LASSON	0ha 14a 00ca	Rapproché 0ha 14a 00ca
ZO	61	LES PERRIERES	9	M DUBOST FREDERIC, ALAIN, Né le 09/01/1960 à AUXERRE(89) 6 GRANDE RUE - 89570 LASSON	2ha 86a 50ca	Rapproché 1ha 86a 50ca
ZO	62	LES PERRIERES	8	COMMUNE DE LASSON N° SIREN : 218902195 MAIRIE - 89570 LASSON	0ha 08a 10ca	Immédiat 0ha 08a 10ca

5/5

**ARRETE N°PREF/DCPP/SRC/2015/0021 du 19 janvier 2015  
portant dissolution du SIVU du Bois d'Epoisses**

Article 1<sup>er</sup> : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bois d'Epoisses est dissous à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à la convention du 5 décembre 2014, jointe en annexe du présent arrêté :

- L'inventaire du matériel du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bois d'Epoisses est transféré à la commune de Bellechaume.
- Chaque commune est propriétaire des mètres linéaires des routes créées sur leur territoire, dont les mètres linéaires sont inscrits dans les statuts :

<b>Communes</b>	<b>Longueur de route attribuée à la commune (en ml)</b>
Arces-Dilo	1 521
Bellechaume	1 265
Brienon S/Armançon	881,5
Champlost	750
Saint-Florentin	1 157,5
TOTAL :	5 575

- Le résultat de clôture du compte de gestion 2014 est transféré à la commune de Bellechaume.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22, rue d'Assas, 21000 Dijon).

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/DCPP/SRCL/2015/0022 du 19 janvier 2015  
portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois**

Article 1<sup>er</sup> : Les compétences obligatoires sont complétées comme suit :

Développement économique :

(...)

Aménagement numérique du Territoire : Réseaux et services locaux de communications électroniques :

- établissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures (études, travaux..) et des réseaux de communications électroniques au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation,
- acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants,
- mise à disposition des infrastructures ou réseaux a des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants,
- réalisation d'actions d'animation et de promotion des technologies de l'information et de la communication
- création et exploitation de services des technologies de l'information et de la communication
- Adhésion à une structure supra-communautaire (plans de financement pour le développement de l'ANT )

Article 2 : Les compétences annexées au présent arrêté sont substituées à celles précédemment en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22, rue d'Assas, 21000 Dijon).

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS**  
**Annexés à l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/201 5/0022 du 19 janvier 2015**

<b>COMPETENCES</b>
<b>COMPETENCES OBLIGATOIRES</b>
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE</b>
Etude et élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement sur l'ensemble du périmètre dans les domaines : information et communication, actions sur la culture, actions sur la jeunesse, cadre de vie et loisirs
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale
Réalisation d'un projet de territoire à l'échelle du territoire de la communauté
Zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE</b>
Création, aménagement, entretien, gestion et promotion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire : zones d'activités industrielles existantes sur le territoire communautaire et futures zones.
Création, aménagement, animation et gestion de zones artisanales communautaires ou de zones d'activités avec taxe professionnelle de zone pour les activités exercées sur celles-ci sur les territoires des communes de Flogny-la-Chapelle et de Neuvy-Sautour
Création et réalisation d'une zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire située sur St Florentin (section AO) et sur Germigny (section ZE n°66) et assujettie à la taxe professionnelle de zone
Création et réalisation de toute autre zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire d'une surface de 8 hectares et plus et assujetties à la taxe professionnelle de zone
Appui aux initiatives de développement économique afin de développer l'emploi et l'implantation d'entreprises sur le canton en dehors de la zone d'aménagement concerté : services communs à des entreprises nouvellement créées, formations
Développement des activités de loisirs et de tourisme : activités liées au canal de Bourgogne dans sa traversée de la CC (port de plaisance), sentiers de randonnées sur l'ensemble de la CC, aide à la promotion des activités culturelles et de loisirs
Entretien, gestion, aménagement, animation et développement de l'aérodrome
Organisation et/ou aide financière pour les manifestations culturelles, touristiques et sportives (se substitue aux communes)
Aménagement numérique du Territoire : Réseaux et services locaux de communications électroniques : établissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures (études, travaux..) et des réseaux de communications électroniques au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation, acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants, mise à disposition des infrastructures ou réseaux a des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants, réalisation d'actions d'animation et de promotion des technologies de l'information et de la communication création et exploitation de services des technologies de l'information et de la communication Adhésion à une structure supra-communautaire (plans de financement pour le développement de l'ANT )



<b>COMPETENCES</b>
<b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b>
<b>ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES</b>
Gestion de l'école intercommunale de musique
Création et aménagement des nouveaux équipements culturels et sportifs dont les activités seront pratiquées par des habitants d'au moins 2 communes membres
Réalisation d'un bulletin d'information intercommunal
<b>ENVIRONNEMENT</b>
Aménagement et gestion des points d'apports volontaires
Etude et mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets et assimilés
Collecte et traitement des ordures ménagères
Création, gestion de déchetterie et du tri sélectif des déchets ménagers et assimilés
<b>ENFANCE – JEUNESSE</b>
Gestion d'une école multisports
<b>TRANSPORT</b>
Mise en place d'un service de transport pour le marché de St Florentin le lundi matin
<b>SANTE</b>
Etude de faisabilité, création et gestion d'une maison de santé
<b>CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE</b>
Accès aux zones d'activités d'intérêt communautaire
Obligation de mise en place de fonds de concours au taux maximum ou subventions d'investissement par substitution réglementaire pour les investissements
Sont exclus de la voirie intercommunale : tous mobiliers urbains, plantations, aménagements d'embellissement, l'éclairage public, les trottoirs, les places, la voirie non revêtue et les chemins ruraux
Gestion de la voirie communale et des places revêtues d'enduits au bitume
Balayage mécanique des voies
Aménagement et entretien des voies reliant la zone d'activité d'intérêt communautaire aux routes départementales ou nationales
<b>AUTRES COMPETENCES</b>
Gestion d'une fourrière animale, adhésion à un syndicat
Construction d'une infrastructure tennistique intercommunale (hors gestion)
Entretien du cours des eaux de l'Armançon et de ses affluents, adhésion à un syndicat
Communications électroniques pour intervenir dans le domaine des technologies de l'information et de la communication
Gestion de service de portage de repas à domicile
Création et gestion Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)
Services à la population : nouvelles technologies de l'information et de la communication et du haut débit

**ARRETE N°PREF/DCPP/SRCL/2015/0023 du 19 janvier 2015  
portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien**

Article 1<sup>er</sup> : La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est transférée par les communes membres à la Communauté de Communes du Jovinien.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22, rue d'Assas, 21000 Dijon).

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/DCPP/SRC/2015/0024 du 19 janvier 2015**  
**portant modification de l'arrêté du 30 décembre 2014 n°PREF/DCPP/SRC/2014/0502**  
**portant adhésion de la commune d'Annoux**  
**au SIVOS de l'Isle-sur-Serein, Angely et Sainte-Colombe**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté du 30 décembre 2014 est complété comme suit :

Le SIVOS de l'Isle-sur-Serein, Angely et Sainte-Colombe se nomme « SIVOS de l'Isle-sur-Serein, Angely, Annoux et Sainte-Colombe ».

Article 2 : Les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22, rue d'Assas, 21000 Dijon).

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE n°PREF-DCPP-SEE-0034 du 22 janvier 2015**  
**permettant à EDF SA de déroger aux valeurs de débits réservés fixées par le cahier des charges de la**  
**concession des aménagements hydroélectriques de la Cure pour la durée nécessaire au calibrage**  
**des débits délivrés**

Article 1er : Dérogation aux valeurs de débits réservés

Dans le cadre des mesures nécessaires au calibrage et au tarage des dispositifs de mesures ou d'évaluation des débits délivrés à l'aval des barrages concédés de Chaumeçon, Crescent et Malassis, le concessionnaire est autorisé à déroger, pour la durée nécessaire aux opérations requises pour procéder aux mesures, aux valeurs de débits réservés fixées pour ces ouvrages au cahier des charges de la concession (à savoir 0,3m<sup>3</sup>/s pour Chaumeçon, 0,9 m<sup>3</sup>/s pour Crescent et 1,5 m<sup>3</sup>/s pour Malassis) dans les conditions fixées à l'article 2.

Électricité de France SA devra prévenir les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne en charge de la police de l'eau et de la DREAL Bourgogne au plus tard la veille de chaque mise en œuvre de la dérogation. A cette occasion, les débits minimum prévisibles seront indiqués.

Article 2 : Conditions de mise en œuvre

Le concessionnaire est autorisé à effectuer :

- un palier de quelques heures à 0,5 m<sup>3</sup>/s à l'aval de Crescent,
- un palier de quelques heures à 0,2 m<sup>3</sup>/s à l'aval de Chaumeçon,
- deux paliers de quelques heures chacun, respectivement à 0,5 m<sup>3</sup>/s et 1m<sup>3</sup>/s, à l'aval de Malassis.

Chaque fois que la possibilité en sera offerte, compte-tenu de la cote des plans d'eau au moment de la mesure et des dispositifs d'évacuation ou clapets de décharge disponibles, le concessionnaire délivrera le débit complémentaire nécessaire pour respecter une valeur de débit a minima égale au débit réservé fixé pour l'ouvrage concerné.

Le débit réservé devra être rétabli dans les délais les plus brefs, compatibles avec la bonne réalisation des mesures qui sont prévues pour durer environ 2 heures pour chaque palier.

La réalisation de ces mesures ne pourra pas être effectuée en période estivale ou de reproduction de la faune piscicole présente, notamment de la truite fario. En particulier, ces opérations ne pourront avoir lieu de novembre à janvier inclus.

Article 3 : Validité

La présente autorisation n'est valable que pour l'année 2015, et devra être renouvelée si des mesures similaires s'avèrent nécessaires dans le futur.

Pour le Préfet, La sous-préfète,  
Secrétaire Générale,  
Marie-Thérèse DELAUNAY



De plus, une information par voie d'affichette apposée de la même manière à bord du taxi devra indiquer à la clientèle les conditions d'application du tarif minimum pour les courses de petite distance dans les termes suivants :

- « *quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 7,00 €.* »

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n°83-50/A du 3 octobre 1983 modifié relatif à la publicité des prix de tous les services, toute course dont le montant total est supérieur ou égal à 25 € T.V.A. comprise, doit faire l'objet, avant le paiement du prix, de la délivrance d'une note comportant toutes les informations prévues par la réglementation.

L'original de la note doit être remis au client, le double doit être conservé par l'entreprise pendant deux ans.

Pour les courses dont le prix est inférieur à 25 € T.V.A. comprise, la délivrance d'une note est facultative mais celle-ci doit être remise au client s'il le demande expressément.

Article 7 : Les taxis doivent être équipés d'un répéteur extérieur lumineux indiquant les positions tarifaires. Ce dispositif doit être conforme à un modèle approuvé par la direction de l'industrie.

Article 8 : Les taximètres doivent subir une vérification annuelle par un organisme agréé taximètres.

Article 9 : Dès le début de la course, le conducteur doit mettre en fonctionnement le taximètre. En outre, il doit informer son client de tout changement de tarif pendant la course.

Article 10 : Un délai de deux mois, à compter de la publication du présent arrêté, est laissé aux chauffeurs pour modifier leur compteur.

Avant la modification du compteur, une hausse maximale de 1,00 % pourra être appliquée au montant de la course affichée, en utilisant un tableau de concordance mis à la disposition de la clientèle.

Article 11 : La lettre majuscule "U" de couleur Verte sera apposée sur le cadran du taximètre après adaptation aux nouveaux tarifs 2015.

Article 12 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°PREF/DC T/2014/0051 du 22 janvier 2014 relatif aux tarifs des taxis sont abrogées.

Pour le Préfet, la sous-préfète,  
Secrétaire générale  
Marie Thérèse DELAUNAY

**ARRETE N°PREF/DCT/2015/020 du 15 janvier 2015**  
**portant fixation du calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2015**

Article 1er : Le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2015 est fixé ainsi qu'il suit :

<b>DATES</b>	<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>ORGANISMES</b>
Lundi 12 janvier au lundi 16 février <b>Avec quête le 15 février</b>	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air
Vendredi 23 janvier au dimanche 25 janvier <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale des lépreux (25 janvier)	Fondation Raoul Follereau Association Saint-Lazare
Vendredi 23 janvier au dimanche 25 janvier <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale des lépreux (25 janvier)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 9 mars au dimanche 15 mars <b>Avec quête les 14 et 15 mars</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Collectif Action Handicap
Lundi 9 mars au dimanche 15 mars <b>Avec quête les 14 et 15 mars</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Samedi 14 et dimanche 15 mars <b>Avec quête tous les jours</b>	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD-Terre Solidaire
Lundi 16 mars au dimanche 22 mars <b>Avec quête les 21 et 22 mars</b>	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Samedi 28 et dimanche 29 mars <b>Avec quêtes tous les jours</b>	Journées nationales contre la leucémie	Association Laurette FUGAIN
Samedi 28 et dimanche 29 mars <b>Avec quêtes tous les jours</b>	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Vendredi 27 au dimanche 29 mars Avec quêtes tous les jours Vendredi 20 mars au dimanche 5 avril <b>Avec quête tous les jours</b>	Sidaction multimédias 2015 Animations régionales	SIDACTION
Lundi 4 mai au dimanche 10 mai <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Lundi 11 mai au dimanche 17 mai <b>Avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Lundi 11 mai au dimanche 24 mai <b>Avec quête le 17 mai</b>	Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! »	Ligue de l'enseignement